

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 21 DEC. 2015

2015_A320

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Appui aux Communes - Vitrolles CAP Horizon - Participation financière de la CPA à l'opération dite "Couperigne"

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etai(en)t Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME François - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à BOULAN Michel – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Loïc GACHON donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_14

CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Loïc GACHON

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Appui aux communes – Vitrolles CAP Horizon – Participation financière de la CPA à l'opération dite « Couperigne »
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Vitrolles CAP Horizon, il est prévu la requalification de la voirie de la Couperigne et la réalisation de bassins de rétention. Ces équipements dont les emprises se situent pour partie en dehors du périmètre de la ZAC, bénéficient aux constructions de la ZAC et à celles de l'appel à projet conduit selon la procédure de dialogue compétitif. La répartition du financement a été calculée au prorata de la capacité immobilière des deux opérations. La participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à cette opération s'élève à 5 148 363,80 euros.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2015_B235 du Bureau communautaire du 11 juin 2015, la CPA a approuvé le contrat de concession qui délègue à la SPLA Pays d'Aix Territoires la mise en œuvre du projet Cap Horizon.

Le projet s'étend sur une superficie de 80Ha ; la phase opérationnelle se décline selon deux modes opératoires distincts :

- ✓ une cession à charge pour 3 lots sur la zone de la Couperigne, réalisée sous forme d'appel à projet conduit selon la procédure de dialogue compétitif par l'EPF PACA
- ✓ une ZAC d'intérêt communautaire sur 52 hectares.

Le projet Vitrolles CAP Horizon conduit par la CPA s'est construit en réponse aux objectifs suivants :

- améliorer le fonctionnement de la gare, structurer l'espace et favoriser la mixité fonctionnelle du secteur en lien avec le centre-ville
- impulser une nouvelle dynamique économique des zones de la Couperigne et des Estroublans

Ainsi l'opération d'aménagement comprend deux volets distincts qui interagissent :

- un programme d'équipements publics liés à l'amélioration de la mobilité sur le secteur comprenant notamment la création d'un escalator, d'un pôle d'échanges multimodal, d'un parking relais, la création de voies piétonnes et cyclables,
- une valorisation du foncier économique essentiellement tourné vers la production industrielle et mixte mais permettant de créer les services manquant sur le secteur.

Par ailleurs, afin de compléter les équipements à réaliser et d'apporter une cohérence d'ensemble au projet, il s'avère nécessaire de requalifier la voirie de la Couperigne et de réaliser des bassins de rétention. Ces équipements se situent en dehors du périmètre opérationnel de la ZAC mais bénéficient en partie aux futures constructions.

La concession d'aménagement confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires prévoit la réalisation des équipements nécessaires au projet dans le périmètre de la convention. Ainsi l'opération dite « Couperigne » sera mise en œuvre par la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses

Foncier pour la réalisation des équipements publics	1 530 000,00 €
Requalification de voirie dont aménagement paysagers	3 600 000,00 €
Bassins de rétention	1 400 000,00 €
TOTAL	6 530 000,00 €

Recettes

Participation de la ZAC	1 381 636,20 €
Participation CPA	5 148 363,80 €
TOTAL	6 530 000,00 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L300-5, R311-5, R311-6, R311-7, R311-9 et L311-4 ;

VU la décision de la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en date du 22 décembre 2014 ;

VU la délibération n°2015_A076 du Conseil communautaire du 21 mai 2015 approuvant le dossier de création de la ZAC Vitrolles CAP Horizon ;

VU la délibération n°2015_B235 du Bureau communautaire du 11 juin 2015 confiant l'aménagement de la ZAC communautaire Vitrolles CAP Horizon à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015, approuvant le programme des équipements publics, leurs modalités de financements et le dossier de réalisation de la ZAC CAP Horizon ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et mobilité en date du 3 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe des travaux de l'opération dite de « Couperigne » ainsi que la participation prévue pour son financement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Appui aux Communes - Vitrolles CAP Horizon - Participation financière de la CPA à l'opération dite "Couperigne"

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transpose en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015